



www.dden-fed.org

1er mai 2021

Numéro 194

Qui a peur des « États généraux de la laïcité » ?

Le Conseil fédéral unanime a décidé de notre implication dans les « États Généraux de la laïcité » afin de faire valoir nos mandats issus de notre résolution générale et de nos motions de Congrès. Positions reprises pour une bonne part dans le dernier rapport 2019-2020 du Collectif Laïque National auquel nous appartenons.

Un clivage sur la laïcité s'est instauré depuis plusieurs années autour de l'émergence de la religion islamique. **Ainsi, dans la société s'opposent ceux qui instrumentalisent cette question à des fins racistes pour concentrer leurs feux sur l'Islam avec toutes les arrière-pensées que l'on sait et ceux qui à l'autre bord militent pour une reconnaissance quasi institutionnelle voire concordataire de la religion avec des concessions cléricales pour, selon eux, répondre aux discriminations sociales.** C'est un retour à l'opposition discrimination positive et préférence nationale. Ce clivage s'autoalimente et se conforte au détriment des principes constitutionnels de laïcité et d'égalité et, de fait, contribue à les invalider.

Notre conception fédérale ne s'arrête pas à l'aune de l'Islam. Il se situe bien au-delà de cette seule religion et également indépendamment de toutes pour sortir des accommodements irraisonnables, voire dangereux. L'ex-président de l'Observatoire de la laïcité clamait, en toutes circonstances : « *La France n'a pas de problème avec sa laïcité* ». On l'oublie souvent, la laïcité n'est pas qu'une liberté exclusivement individuelle, c'est aussi un principe juridique collectif. Nous revendiquons ce principe, fondé et défini par la loi du 9 décembre 1905, même si elle n'utilise pas le terme, avec pour finalités, le primat de la liberté de conscience, l'égalité en droit de toutes les convictions religieuses ou non, c'est le sens de l'article 1^{er} de cette loi de séparation. Avec pour conséquence la stricte neutralité des institutions publiques, et l'école laïque en particulier. Cette non-reconnaissance institutionnelle d'aucun culte est l'objet de l'article 2 de cette même loi fondamentale. La non-reconnaissance institutionnelle est la condition obligatoire et nécessaire pour respecter la liberté de conscience de toutes et tous. Le rôle de l'État est d'assurer la sécurité et la liberté de culte et non de l'organiser. L'Islam en France doit rester l'affaire des musulmans. Ce n'est pas exclusivement **la « liberté religieuse » que la laïcité garantit mais d'abord la liberté de conscience, laquelle permet le droit de choisir sa religion, n'en avoir ou pas ou d'en changer. Voire de militer contre toute religion.**

Pour nous DDEN, la laïcité principe juridique et politique est, d'un point de vue institutionnel, **ni contre ni avec les religions mais sans elles.** La laïcité ne peut pas régler des questions sanitaires ou des problèmes d'écologie comme le laisse supposer ceux qui s'opposent aux « États Généraux de la laïcité ». La laïcité doit rassembler tous les citoyens pour vivre en commun et non exclusivement, dans une approche de religions juxtaposées pour vivre séparés ou coexister pacifiquement.

La mise en place d'« États Généraux de la laïcité » ne pouvait pas nous inquiéter dans la mesure où nous aurions pu, librement, nous exprimer. Pour nous, DDEN, impossible de laisser notre chaise vide sans pouvoir défendre les principes et valeurs que nous revendiquons depuis toujours. Nous sommes suffisamment responsables pour ne pas nous laisser manipuler ni par ceux qui initient un légitime et nécessaire débat, ni par ceux qui s'y opposent pour entretenir la confusion. .../...

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
124, Rue La Fayette 75010 PARIS Tél : 01 47 70 09 59 Courriel : federation@dden-fed.org
Site internet : www.dden-fed.org Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

.../...



SOMMAIRE

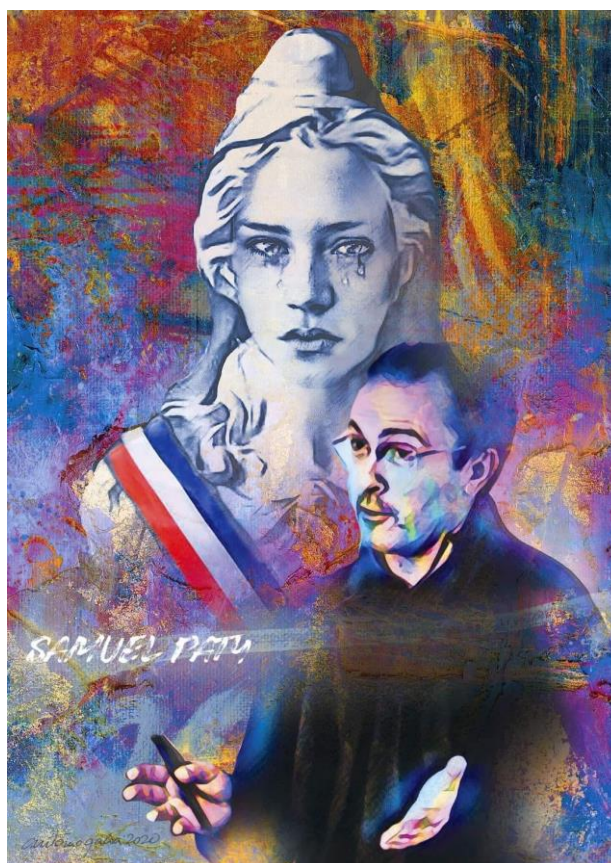
- + Oui aux Etats généraux de la Laïcité !
- + La rentrée : interview de Jean-Michel Blanquer
- + Marseille et ses écoles : un gros problème à résoudre
- + La municipalité de Marseille auditionne les DDEN pour refonder les rythmes scolaires sur la ville
- + Gratuité des soins psychologiques : victoire de la FCPE
- + Repère pour l'organisation de la restauration scolaire sous COVID-19
- + ELCO : la Turquie accepte son remplacement par l'EILE
- + Restauration scolaire : le DDEN a toute sa place ; compte-rendu d'expérience

Nous avons tant de revendications à poser sur le pluralisme scolaire communautarisé et financé par la puissance publique ou sur la nécessité, là aussi, au nom de l'égalité, sur notre présence de DDEN en Alsace Moselle, ou pour la revendication du primat de la liberté de conscience de l'accompagné dans les sorties scolaires là où d'autres revendiquent la primauté de la liberté religieuse de l'accompagnant qui contrairement à l'élève n'a aucune obligation de participer à cette sortie....

Portons, dans notre mission associative et notre fonction para-administrative haut et fort nos revendications quel que soit le pouvoir politique en place, pour ne pas laisser à d'autres le monopole de l'expression sur la laïcité.

Les dérives concordataires et identitaires vont perdurer. Cependant, les « États Généraux de la laïcité » ne sont plus, mais qui en a peur ?

Eddy Khaldi



124 Rue La Fayette
75010 Paris

01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org

FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation populaire - Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale

Oui aux États généraux de la laïcité !

Dans l'air du temps, nombreux sont les candides en France, individus ou groupements, qui veulent accaparer la laïcité voire la détourner au profit d'un clan ou, pire encore, la détruire.

Cet ensemble de phénomènes est dangereux et doit être analysé selon deux perspectives :

- Pour les uns la laïcité est **référénte** considérée comme un trésor sur lequel on tente implicitement de faire main basse dans le but non avoué de s'en approprier l'usufruit, une conception bien infantile d'un détournement de principe !

- Pour les autres, minoritaires actifs et visibles, elle est perçue comme un **repoussoir** illustré par des événements qui ont un retentissement médiatique national voire international. Pour ces mouvements et personnes elle doit être abolie, détruite, piétinée pour déconstruire, in fine, l'esprit et la lettre de la République !

Pour mettre un peu de clarté dans des débats sociétaux de plus en plus confus sur le contenu de la laïcité dans notre pays, la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté **Marlène Schiappa** a lancé ce mardi 20 avril et pour trois mois **les États généraux de la laïcité**.

Sur le plan politique, les premières réactions comme celle de l'écologiste David Belliard, adjoint EELV aux Transports de Paris sur Sud Radio sont vides de sens lorsqu'il dénonce une *"une mascarade, une fumisterie, de l'enfumage"*. Les États généraux de la laïcité, poursuit-il subtilement, ressemblent *"plutôt à une assemblée générale du Rassemblement national"*, tout en reprochant au gouvernement d'avoir déjà tranché ce débat avec la loi séparatisme. Rappelons pour clore ce type d'ineptie que *« tout ce qui est excessif est insignifiant »*.

Le plus grave n'est pas dans les propos de ce tribun d'opérette : quasi simultanément un communiqué signé mercredi 21 mars par de grands réseaux et des fédérations d'éducation populaire dont notamment la Ligue de l'enseignement et les PEP donnait leur position

sous le titre *« États généraux de la laïcité : pourquoi maintenant et pour quoi faire ? »*

LA FRANCE VA DURCIR LA LOI SUR LE VOILE



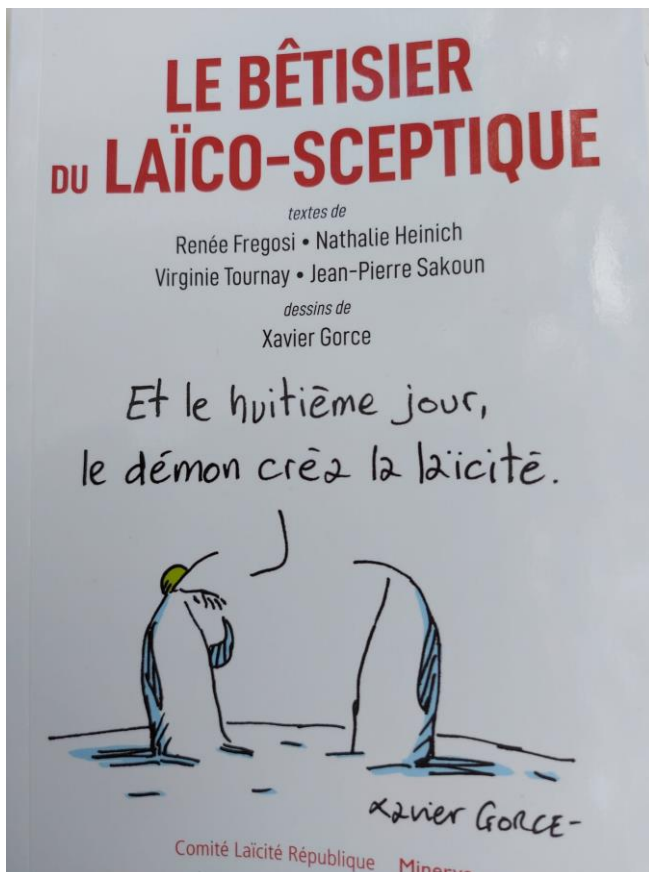
Formule d'attaque : un peu d'eau tiède qui engendre l'adhésion immédiate : *« La laïcité doit nous rassembler. C'est l'esprit des grandes lois laïques qui garantissent à la fois l'égalité entre tous les citoyens et nos libertés fondamentales »* ; puis viennent les plats de résistance et embrouillaminis :

Prenons quelques exemples :

Le communiqué regrette que le débat public proposé par la ministre Schiappa n'ait pas eu lieu avant le dépôt du projet de loi devant le Parlement alors que ce texte confortant le respect des principes de la République est actuellement en navette parlementaire et doit être adopté définitivement par le Parlement avant l'été ?

Mais de qui se moque-t-on alors que tout le tissu associatif est sensibilisé aux enjeux laïques depuis que le projet sur le respect des principes de la République a été adopté [le 9 décembre 2020 en Conseil des ministres](#) ? ... Réveille-toi o toi qui dors, psaupe un cantique !

L'accusation porte sur le manque de transparence et le manque de *« volonté de rassembler »*.



Pour apporter sa pierre à l'édifice, il convient de l'avoir préalablement polie : si les fédérations d'associations sont en aptitude d'élaborer du jour au lendemain un communiqué après l'annonce des États généraux elles doivent être aussi diligentes, pour être positives et rassembleuses pendant les trois mois de débat ouverts avec des propositions concrètes qui s'inscriront dans les suites réglementaires du texte législatif attendu.

En effet une loi n'est qu'une étape dans l'élaboration des règles légales. Les décrets et arrêtés poursuivent la construction de la politique gouvernementale recherchée et à ce titre il est lunaire de constater qu'une partie du tissu associatif se met en retrait de la discussion ouverte solennellement par un membre du Gouvernement.

On peut imaginer que si les fédérations refusent de participer au débat public c'est par impréparation et, dans ce cas, ce retard serait franchement dommageable pour le bon fonctionnement de la société française. A ce sujet, il serait intéressant de connaître dès à présent, les propositions émanant de débats internes aux Fédérations d'associations qui ont certainement consulté leur base avant de signer leur communiqué national !

En tout état de cause il n'est jamais bon de s'extraire d'un débat surtout quand les activités dont on a la charge sont au cœur des préoccupations abordées.

Les grandes associations concernées n'auraient-elles pas perdu dans le refus de participer aux États généraux la vertu cardinale de l'olympisme qui se résume dans l'adage : **l'essentiel est de participer.**

Pour notre part ÉGALE investie dans la réflexion et la pédagogie de la laïcité, le principe d'égalité et leurs implications en Europe, est prête à relever le défi de ces États généraux.

J'ai connu une époque pas si lointaine où la laïcité était considérée comme acquise, notamment dans la gauche associative, certitude qui a certainement contribué à la perte de repères des forces progressistes et aux conséquences douloureuses à gérer aujourd'hui.

En un mot, en ce moment, l'union autour du principe de laïcité est essentielle pour rehausser la République. Mesdames et Messieurs les institutionnels de l'associatif, ignorez les agendas politiques pour reprendre votre place légitime autour de la table.

Bernard FERRAND,

Vice-Président ÉGALE (Égalité, Laïcité, Europe)

<https://egale.eu/oui-aux-etats-generaux-de-la-laicite/>



Retour à l'école le 26 avril 2021

Le président a décidé de ne pas conditionner la réouverture des écoles à la situation sanitaire. Est-ce bien raisonnable ?

JEAN-MICHEL BLANQUER. Les enfants ont besoin d'école. C'est un facteur de progrès pour eux, d'épanouissement, mais aussi de bonne santé morale et psychique. « **Je préfère avoir à fermer 1% des classes que 100% des écoles** »

Que prévoit le protocole sanitaire ? Sera-t-il le même pour l'ensemble du territoire ? Le protocole sanitaire conserve certaines mesures fortes comme la fermeture des classes dès le premier cas de Covid. Il y aura donc nécessairement **un nombre non négligeable de fermetures**.

Comment va se passer l'administration des autotests ?

Les autotests seront distribués dans les 60 000 structures scolaires à partir de la semaine prochaine et ils seront, dans un premier temps, destinés aux adultes dans les écoles primaires, à raison de deux par semaine qu'ils pourront réaliser chez eux.

Et quid des tests salivaires pour les élèves du primaire ?

Nous allons accentuer la stratégie. Nous nous concentrons sur des endroits où l'on sait que le virus circule davantage. Les tests salivaires serviront aux élèves du primaire. D'ici juin, nous monterons en puissance avec potentiellement un million de tests hebdomadaires.

Envisagez-vous de fermer les cantines ?

La cantine reste le maillon faible de l'école, mais elle est aussi indispensable. Le protocole a déjà été durci à de nombreuses reprises, notamment en termes d'emploi du temps, pour limiter les brassages. Nous allons quand même à partir de maintenant recommander aux parents de ne pas envoyer leur enfant à la cantine quand ils peuvent le faire. Mais nous n'irons pas plus loin. Sur le plan social, la cantine reste nécessaire.

Pourquoi toujours pas de priorité à la vaccination des enseignants ?

Je rappelle qu'ils sont en deuxième priorité après les personnels soignants. Mais ceci répond à une stratégie globale, par tranche d'âge car c'est le facteur principal du risque de complications.

Vous allez avoir dix semaines à tenir comme cela.

C'est long. Vous pensez y arriver ?

Oui, avec le calme des vieilles troupes. Depuis maintenant un an, tous les personnels de l'Éducation nationale ont affronté la crise avec force et sens de l'adaptation, et la société française peut leur être très reconnaissante. Contrairement aux clichés, notre maison a donc prouvé sa solidité. Elle a tenu. Et elle tiendra.

Sorties scolaires

La question préalable qu'il faut se poser : La liberté religieuse d'un accompagnant doit-elle primer sur la liberté de conscience de tous les accompagnés d'une classe ? Les accompagnés sont obligés de participer à la sortie scolaire, pas l'accompagnateur.



Gratuité des soins psychologiques : victoire de la FCPE

Grâce à la mobilisation des parents FCPE et à celle de la communauté éducative, la prise en charge par l'État de 10 séances chez un psychologue pour les jeunes de 3 à 17 ans a été obtenue.

La crise sanitaire qui dure depuis des mois a impacté le moral de nos enfants, comme l'indiquait notre Baromètre des parents. Il fallait une réaction du gouvernement pour les aider à traverser cette période difficile.

C'est désormais chose faite, Emmanuel Macron ayant annoncé que les enfants adressés par leur médecin généraliste à un psychologue partenaire ne paieraient pas leurs séances. Le suivi psychologique gratuit des jeunes faisait partie des diverses mesures pour lesquelles la FCPE se mobilise depuis des mois.



Marseille et ses écoles, un très gros problème à résoudre

Depuis des années, la gestion des écoles marseillaises est ubuesque. L'ancien maire a mis 25 ans pour se rendre compte que la majorité des écoles étaient dans un état critique, voire dangereux pour les élèves qui les fréquentent. Il a voulu mettre en place un PEA (plan écoles avenir) basé sur un PPP (partenariat public privé) enterré en janvier 2020 car annulé par le tribunal. Ce PEA prévoyait la démolition de 28 écoles remplacées par 34 écoles neuves.

En fait il y a à Marseille 32 écoles de type Pailleron dénommées GEEP (groupement d'études et d'entreprises parisiennes, concepteurs et réalisateurs) qui ne répondent plus aux normes « éducation nationale » actuelles. En particulier au niveau de la protection incendie.

Finalement, la nouvelle municipalité a décidé que ces écoles seraient réhabilitées. Mais il faut trouver le financement, or la ville de Marseille est déjà fortement endettée.

Les 5 premières réhabilitations votées en Conseil municipal coûteront 85 millions d'euros. Le nouveau maire Benoît Payan a souhaité rencontrer le président de la République afin d'obtenir un financement de l'État.

Pour l'édile, il s'agit de profiter du Plan de Relance en présentant un projet sur des zones ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) et obtenir un prêt à hauteur de 90% du financement.

Mais quid de toutes les autres écoles ? Le maire souhaite lancer rapidement une seconde tranche de travaux. Pendant la campagne électorale un plan de sauvegarde des 470 écoles de Marseille avait été promis. Ce plan nécessite un investissement de plus de 600 millions d'euros que le maire entend faire financer en grande partie par l'État. Il a fait voter la création d'une commission d'enquête sur l'état des écoles de la cité phocéenne afin de conforter sa demande.

En attendant de nouvelles mesures de sécurité seront mises en place dans les écoles GEEP. Est-ce suffisant ? Pour les parents d'élèves, il apparaît que non, d'autant que se greffe sur ce problème une situation des cantines déplorable due à une gestion erratique. Les grèves d'agents se multiplient, d'autres sont malades, les mesures du protocole sanitaire du Covid en plus, les cantines sont fermées, rien ne va plus.

Pour le Maire, la commission d'enquête va permettre de faire la lumière sur ce qui s'est passé pendant 25 ans autour des écoles à Marseille, notamment autour de la délégation de service public confiée à la Sodexo » pour la restauration scolaire. Mais, les parents sont exaspérés et disent ne rien attendre d'une énième commission. « Il nous faut des recrutements en urgence ! » exigent-ils. Interrogé sur le sujet par la presse, le maire s'est engagé sur un plan pluriannuel de recrutement dans les écoles... sans en préciser les contours, alors que la ville fait face à d'importantes déconvenues budgétaires.

Prochaine étape : une nouvelle rencontre entre le maire et le président de la République début mai. **Sources « 20 minutes » Mathilde Ceilles**

PROJET DE REFONDATION DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LA VILLE DE MARSEILLE. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRES

AUDITION DES DDEN : Union des DDEN Bdr 13 et Fédération nationale DDEN.
MERCREDI 31 MARS 2021 – 9h30 en visioconférence

Introduction

La ville de Marseille a souhaité auditionner les partenaires de l'Ecole afin de construire un projet de refondation des rythmes scolaires sur Marseille. Les DDEN l'ont été avec Eddy KHALDI, président de la fédération nationale, Pierre MIMRAN, président de l'Union des Bouches du Rhône et Bernard RACANIERE, conseiller fédéral.

La Fédération des DDEN au niveau national a initié une vaste opération de visite des écoles de Marseille entre le 25 avril et le 7 mai 2019 avec l'accord du ministère de l'Education Nationale, du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, du DASEN des Bouches du Rhône et de la mairie de Marseille.

L'objectif de la fédération des DDEN était double :
- remplir notre mission officielle de DDEN dans son rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques. Ils exercent une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition :

- Inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement,
- Sécurité dans et autour de l'Ecole
- Surveillance des effectifs
- Participation au projet de travaux et aménagement
- Restauration scolaire
- Transports scolaires
- Activités périscolaires
- Caisse des Ecoles

- recruter de nouveaux DDEN sur la ville de Marseille qui en manquent cruellement (**Un peu plus d'une vingtaine** seulement à l'époque pour près de 450 écoles)

La synthèse de ces visites d'école ainsi que les 322 rapports de visite sur les 447 écoles marseillaises

ont été remis à l'Adjointe à l'enseignement de l'époque de la ville de Marseille, Mme CAZANOVA, au DGESCO et au DASEN des Bouches du Rhône, Dominique BECK. Nous nous étions engagés à ne pas le diffuser avant les élections municipales. Après celles-ci, cette synthèse et les rapports de visite ont été remis aux adjoints de la nouvelle équipe municipale, Pierre HUGUET et Pierre-Marie GANOZZI.

Ce travail de fond mené par la fédération nationale constitue une base de travail pour la réflexion de la collectivité. Notre synthèse a été remise au bureau d'étude chargé d'élaborer le projet de rénovation des rythmes scolaires décidé par la nouvelle municipalité de Marseille..

La méthodologie

Le DDEN ne formule pas d'appréciation sur l'organisation pédagogique de l'école lors de ces visites. Les travaux des élèves peuvent lui être présentés. Il doit collecter tous les renseignements sur : les effectifs d'élèves, d'enseignants, d'autres personnels ; les publics scolaires particuliers, les enfants du voyage ou primo arrivants, enfants de migrants, élèves en situation de handicap...) ; les rythmes scolaires ; la santé, la restauration scolaire



la restauration scolaire les transports scolaires ; le périscolaire (garderie) ; l'implantation des RPI (Regroupement Pédagogiques Intercommunaux) ; la scolarisation des enfants de moins de trois ans et tout ce qui a trait à l'environnement de l'enfant hors de son univers familial. Il s'informe sur l'organisation de l'aide personnalisée, sa place dans l'emploi du temps hebdomadaire, sur les intervenants extérieurs et les bénévoles accompagnant s ou encadrant des activités éducatives, culturelles ou sportives.

En résumé selon le Code de l'Éducation article D. 241-34, la fonction du DDEN s'étend à tout ce qui touche la vie scolaire et périscolaire y compris les Centres de loisirs et les Caisses des écoles. Le délégué exerce une mission d'incitation et de coordination.

La Fédération met à la disposition des délégations départementales à titre d'exemple un rapport de visite pré-imprimé pour la visite annuelle. Ce document est modifiable et adaptable par les Unions. Le rapport de visite est rempli et signé par le ou les DDEN effectuant la visite. L'original est à destination de l'IEN (Code de l'Éducation article D. 241-34), par l'intermédiaire du président de la délégation locale. Une copie est remise au directeur d'école, et une au maire de la commune, directement par le délégué pour une petite ville, par le président de la délégation pour une grande ville (Code de l'Éducation article D. 241-34). Un exemplaire est archivé au sein de la délégation. Le président de la délégation remet donc l'ensemble des rapports de visite à l'IEN, si possible, en mains propres et accompagné d'une éventuelle synthèse générale. L'indépendance et le devoir de réserve n'excluent pas une courtoise fermeté quand les problèmes signalés dans les rapports méritent que nos interlocuteurs interviennent pour y remédier.

Lors de notre audition par le cabinet d'étude choisi par la municipalité de Marseille le mercredi 31 mars par visioconférence, nous avons formulé les propositions suivantes.

Pour un retour à la semaine de 5 matinées

La réussite scolaire peut être atteinte et améliorée en plaçant l'enfant dans un environnement respectueux de ses rythmes de vie. Les résultats vérifiables et reproductibles des recherches scientifiques en chronobiologie et chronopsychologie montrent que trois rythmicités doivent être respectées en priorité :

l'alternance régulière veille-sommeil, les variations journalières de la vigilance et de l'activité intellectuelle, les variations annuelles de moindre résistance. Ils indiquent que la semaine de 4 jours doit être bannie.

En effet si favoriser la vie familiale et renforcer son influence éducative en libérant le mercredi matin peut sembler une bonne idée, cela peut tourner à la catastrophe dans certains secteurs où là, c'est l'influence de la rue qui sera renforcée. Cette situation particulièrement sensible dans certains quartiers de Marseille contribuerait à un renforcement des inégalités.

Il est donc nécessaire de rappeler de nouveau encore ce qui a été établi expérimentalement depuis 30 ans.

- La semaine de 4 jours non seulement ne respecte pas les rythmes journaliers de l'activité psychologique et physiologique de l'élève, mais surtout, elle génère une baisse de la vigilance, voire des comportements d'inadaptation à l'école.

- la semaine de 4 jours sans une politique socioéducative périscolaire et extrascolaire d'accompagnement accentue et allonge les effets perturbateurs du week-end sur l'adaptation à la situation scolaire. Cela se traduit par une désynchronisation des rythmes biologiques et psychologiques journaliers les lundi et vendredi après-midi, désynchronisation source de fatigue, de mauvaises performances et de désintérêt. Il ne reste que le mardi et le jeudi pour profiter d'une pleine écoute des élèves et, par là même, les surcharger des disciplines dites fondamentales.

- Accorder une demi-journée supplémentaire de congé n'est nullement profitable à des enfants livrés à eux-mêmes en dehors de l'école. La libération du temps n'est pas synonyme d'épanouissement, d'éveil et d'intégration. La semaine de 4 jours creuse le fossé entre ceux qui bénéficient d'activités périscolaires et ceux qui n'en bénéficient pas. Alors cela devient le temps de la rue et des écrans de télévision pour beaucoup d'enfants.

Pour un bâti scolaire « partagé »

De nombreuses écoles de la ville de Marseille devront être réhabilitées en profondeur. Il faut donc en profiter pour construire ou reconstruire des espaces

pédagogiques pour les enseignants mais également des espaces communs utilisés par des équipes d'animations dans le cadre du post et périscolaire. Nous avons plaidé pour la mise en place de CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'École) surtout dans les écoles qui accueillent des élèves en grande difficulté (REP et REP+). Ce type de structure permet un financement par la CAF. Alors que l'agencement de certains espaces, comme le réfectoire ou la bibliothèque demeure spécifique de l'activité, d'autres peuvent être partagés entre différents utilisateurs : préau, cour de récréation, salle polyvalente ou d'évolution, ateliers arts plastiques, salle informatique....

Au-delà des pratiques pédagogiques habituelles des enseignants, il est important que la commune mette à disposition des espaces polyvalents au sein de l'école ou à proximité dans le quartier : bibliothèques municipales, stades, piscines, musées, gymnases... Se pose alors la question du transport des élèves. En effet, sans ce transport pour déplacer les enfants rapidement dans un de ces espaces dédiés, les propositions d'activité resteront limitées. On ne peut pas construire une piscine, un gymnase ou un musée à côté de chaque école primaire.

L'école n'est donc pas qu'un lieu d'apprentissage scolaire mais joue un rôle social important en particulier pour les familles dont les parents travaillent ou pour les enfants exclus d'activités culturelles ou sportives.

Pour une valorisation de la pause méridienne

Ce temps varie de 1h30 à 2h avec la prise du repas. L'organisation du restaurant scolaire, toujours très bruyant, doit au contraire permettre aux enfants de manger dans le calme et la sérénité la plus complète : insonorisation des lieux, tables collectives de 4 à 6 enfants, repas pris avec les animateurs du CLAE, organisation d'activités éducatives calmes afin de permettre la gestion du temps et un retour dans les meilleures conditions en classe. Se pose ensuite l'organisation du temps de sieste/repos pour les plus petits. Il faut équiper correctement les écoles maternelles en lits et dortoirs suffisants. Les jeunes enfants qui mangent à la cantine seront couchés avant ceux qui ont mangé à la maison. Il faudra organiser cette « double détente ». L'organisation d'activités ludiques avant et après la prise du repas est organisée par les animateurs qui ont pour mission de gérer l'énergie des élèves afin de leur

permettre de reprendre la classe le plus calmement possible.

Pour une professionnalisation des personnels d'animation

Nous avons proposé que la municipalité passe un partenariat avec les fédérations et associations d'Education Populaire pour le recrutement, la gestion et la formation des équipes d'animateurs au sein des CLAE. Il est nécessaire de travailler également avec les maisons de quartiers, les centres sociaux et associations de quartier pour gérer les activités péri-éducatives. La difficulté principale sera la gestion du nombre d'élèves. Une liaison doit se faire entre la direction de l'école et la direction du CLAE afin qu'une cohérence entre le projet d'école et le PEDT soit établie. Cette cohérence doit lier le morcellement des temps entre le pédagogique, l'éducatif et le ludique.

Pour une cohérence éducative à travers le Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Un temps de l'enfant organisé sur 4,5 jours n'impliquerait pas pour autant une transformation du temps de travail des enseignants. L'école pourrait servir de référence, une sorte de guichet unique où s'organiserait ces temps de l'enfant. Ceci nous a amené à reparler du CLAE (Centre de Loisir Associé à l'École) Il est à préciser qu'un Centre de Loisirs n'est pas limité à un lieu car ce qui le définit c'est son Projet Pédagogique.

8 mairies de secteur dans Marseille donc 8 situations très différentes relatives à la situation de l'enfance, ce qui nous a amené à parler des PEDT. On ne peut pas parler de Refondation du Temps de l'Enfant sans s'appuyer sur ces PEDT.

Il faut noter que la ville n'est pas vierge de ce type de projets et que de nombreuses Fédération d'éducation Populaires Complémentaires de L'enseignement public y ont déjà travaillé, d'où l'intérêt de se rapprocher de ces Fédération d'éducation Populaire pour que leur travail soit versé au dossier.

Le PEDT devrait influencer tous les moments et lieux et même les dispositifs de transport en commun concernés par les Temps de l'Enfant :

- Le bâti scolaire si on pense CLAE pour concevoir des espaces limitant les conflits d'usage...
- Le choix d'un mobilier et d'équipements spécifiques

- La restauration scolaire ou au centre de loisirs : on oublie souvent que le repas est un moment d'échange culturel, un lieu d'interactions sociales, d'apprentissage de la communication (on voit bien là qu'il faut que la structure du lieu et le mobilier le permettent...)
- Les loisirs qui pourraient avoir lieu dans les bâtiments scolaires conçus pour éviter les conflits d'usages, ou ailleurs dans un club sportif, piscine, stade, dojo... sur ces derniers lieux se pose le problème de l'accompagnement et du transport.
- L'accessibilité aux lieux de culture, musées, cinémas, théâtres.
- L'accès à la mer qui n'est pas toujours évident pour certaines populations.

Pour une démarche cohérente

La démarche pragmatique de la ville de Marseille s'articule autour de 3 axes :

- Faire un diagnostic de la situation : notre synthèse des visites des écoles de Marseille au printemps 2019 peut les y aider. Le renouvellement du bâti scolaire sur cette ville devra certainement passer par une modification de la sectorisation.

- Faire une étude comparative avec des grandes villes qui se sont lancées dans ces rénovations depuis plusieurs années pour éviter les écueils évidents : Grenoble, **Marseille**- Elaborer des groupes de propositions concrètes : L'Union des DDEN 13 avec sa fédération sont prêtes à relever le défi.

Nous espérons avoir ainsi démontré que notre fonction de DDEN est de plus en plus nécessaire au fonctionnement de l'école dans un environnement éducatif local où les problèmes sont prégnants depuis des années. Notre fédération et son Union des Bouches du Rhône s'engagent à former et recruter de nouveaux DDEN pour conforter leur indépendance et leur crédibilité comme médiateur au service du seul intérêt des enfants.

Pierre **MIMRAN** Président de l'Union des Bouches-du-Rhône

Bernard **RACANIÈRE** Conseiller fédéral.

MARSEILLE : Refondation du temps de l'enfant



**À la demande
des élus Pierre
Marie Ganozzi et
Pierre Huguet**

Notre Fédération a
été sollicitée pour
son expertise, et la
Mairie de Marseille
s'appuiera sur son
a s s o c i a t i o n
Départementale
locale, **DDEN-BDR-13.**



REPÈRES POUR L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE EN CONTEXTE COVID

Le protocole sanitaire renforcé de février 2021 intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution du contexte épidémique depuis janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants. Il permet aux cantines scolaires de fonctionner dans leurs lieux habituels en respectant les règles ci-dessous :

- **port du masque** (« grand public » de catégorie 1) obligatoire pendant les déplacements des élèves et même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.
- **lavage des mains** avant et après le repas,
- **non brassage** impératif entre élèves de classes différentes ; les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.
- balisage des **sens de circulation**.
- contrôle du **renouvellement de l'air**, par exemple par l'utilisation de capteurs de CO2.
- **nettoyage et désinfection** des tables de réfectoires après chaque service et si possible après chaque repas.

Par ailleurs des mesures relatives à **l'organisation du service** doivent être mises en œuvre :

- **prohiber** les offres alimentaires en vrac,
- **organiser** le service de l'eau en respectant une hygiène des mains, (mise à disposition de produits hydroalcooliques, etc.) ;
- **exploiter** d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration (salles des fêtes, gymnases, etc.) ;
- **proposer**, en dernier recours, des repas à emporter (si possible en alternant pour les élèves les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux).

Chaque établissement a mis en place avec plus ou moins de facilité ce protocole.

Les DDEN doivent en suivre la bonne organisation, soutenir, intervenir en cas de besoin.

La situation est loin d'être identique selon les communes, mais n'oublions pas de saluer l'engagement des municipalités qui ont fait leur possible pour que tout fonctionne au mieux ainsi que celui des enseignants qui font parfois du bénévolat en proposant leur aide et leur participation (repas pris dans les classes pour désengorger la cantine, sous la surveillance de l'enseignant).

Dans ces moments difficiles notre soutien est essentiel.

Écriture avec la participation de **l'UD 73**

ELCO (enseignement des langues et cultures d'origine) : la Turquie accepte son remplacement par l'EILE

Au JO du 14 avril a été publié un décret (signalé par le Café pédagogique) portant publication de l'accord entre le Gouvernement français et son homologue de Turquie "sur l'enseignement de la langue turque en France dans le cadre des enseignements internationaux de langue étrangère (EILE)

Celui-ci prévoit que cet enseignement "peut être organisé dans les écoles élémentaires d'enseignement public en France", qu'il est facultatif, "accessible à tous les élèves volontaires" du CE1 au CM2, et que le programme en est élaboré "conjointement" par les deux gouvernements avec "pour objectif de permettre aux élèves d'atteindre le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Cet enseignement est assuré "par des professeurs choisis et rémunérés par la Partie turque", ils ont un niveau de langue française au moins égal au niveau B2 et "leur action est placée sous la supervision du ministère français chargé de l'Education nationale". Ils sont d'ailleurs inspectés par les IEN et par des "représentants désignés par la Partie turque". Ils sont affectés par les DASEN dans les écoles où ils effectuent leur service, et ils "sont intégrés à l'équipe pédagogique". Leur mission peut être interrompue par le DASEN

Rappel : création des EILE en 2016, l'État turc est le dernier à donner son accord.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043359784>

Restauration scolaire :

Quand le DDEN acquiert sa place, il joue son rôle... Une expérience

Le contrat du prestataire arrivant à terme, la municipalité devait préparer un appel d'offre pour les quatre années à venir.

Demander à participer...

Lors d'un conseil d'école le Délégué aux affaires scolaires a demandé que le sujet « Restauration scolaire » soit à l'ordre du jour. Il a souhaité faire un tour de table, accordé par la présidente. Plusieurs parents d'élèves élus ont émis différents avis, suggestions, propositions, souhaits dont le délégué a pris note.

C'était l'aubaine pour moi, DDEN de l'école ! J'ai pris la parole pour demander à être invité à la commission des affaires scolaires pour cette préparation d'appel d'offre, précisant bien que ma démarche entrerait dans le cadre des prérogatives du DDEN. Le délégué en a pris note, Monsieur le Maire me répondrait.

Les parents d'élèves ont aussitôt formulé la même demande. Il me semblait qu'il était délicat, compte tenu du sujet, d'être juge et partie...

L'obtenir et participer

Trois jours plus tard, je recevais une réponse favorable de la municipalité, la demande des parents n'étant pas retenue. On me précisait lieu, date et heure de la réunion.

Je retrouve à cette réunion Christian Mounier, membre de la commission, que je viens de recruter comme DDEN ; il est affecté dans une commune voisine où il s'engage pour les deux écoles. Il est venu avec en main un long article de la revue de la MAIF qui donne des conseils très précis pour les administrations.

J'ai, pour ma part, apporté des informations et renseignements qui semblaient peu ou pas connus des participants. J'ai précisé que jusqu'alors je me suis rendu régulièrement dans les restaurants, en cuisine et en salle, avec trois ou quatre petites cuillères pour goûter les mets devant les enfants convives. Dialoguant avec eux et avec les personnels de service, j'ai pu répondre à de nombreuses questions.

Je me suis rendu chez les prestataires ou candidats pour y observer leur organisation, la qualité de leurs personnels et je m'informais de leurs moyens (stockage, matériels, ustensiles...), de leurs fournisseurs.

Les municipaux que j'informais, jusqu'ici, de mes démarches, se contentaient de goûter un repas « type » ce qui ne veut pas dire grand-chose... puis me remerciaient poliment. La nouvelle équipe veut suivre mes propositions et souhaite même que l'on effectue les visites ensemble (avec moi une ou deux personnes maxi, parents d'élèves compris).

Mon appréciation : Je pense que ces démarches ne sont pas insurmontables, que la santé des enfants et la qualité de l'École en valent la peine !

Quel temps passé ? : 4 à 5 heures tous les 4 ans pour participer à la commission d'appel d'offre. 1 heure maxi de visite au resto scolaire, par trimestre

Quel temps perdons-nous par ailleurs ? Ne serait-ce que dans les réunions si nous n'y apportons rien...

Jean Duprat

DDEN Brison-Saint Innocent UDDEN 73



"Sans l'école publique, gratuite et obligatoire, je n'aurais sans doute pas fait grand-chose de ma vie." **Thomas PESQUET**

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE